

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 11 août 2015, à 19h00.

| | | |
|-------------------|-----------------------|--|
| Présents : | Le maire suppléant | Daniel Gauthier |
| | La conseillère : | Louise Gorman |
| | Les conseillers : | Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac |
| | Le directeur général: | Jean-François Bertrand |
| Absents : | Le maire | John Saywell Sébastien Gros |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h10 par Daniel Gauthier, maire suppléant de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-08-181 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2015-08-182 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2015

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Le rapport du comité des communications est déposé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2015-08-183 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 juillet 2015

Il est proposé par Robert D'Auzac que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 436 777,41 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité

2015-08-184 Résolution - Correction apportée au règlement numéro RE-601-01-2015

CONSIDÉRANT les commentaires émis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant au libellé du règlement numéro RU-601-01-2015 notamment en ce qui concerne le retrait du 5e « CONSIDÉRANT » traitant de la

possibilité de contracter un emprunt temporaire étant donné que cet aspect est déjà prévu à l'article 8 dudit règlement, et;

CONSIDÉRANT qu'un avis obtenu du contentieux du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire permet à la Municipalité d'apporter cette correction par simple résolution du conseil municipal ;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu de corriger la résolution numéro 2015-06-120 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipale, tenue le 9 juin 2015, en retirant du règlement numéro RE-601-01-2015, le 5e « CONSIDÉRANT » concernant la possibilité de contracter un emprunt temporaire, cet aspect étant déjà prévu à l'article 8 dudit règlement.

Adopté à l'unanimité

2015-08-185 Résolution - Correction apportée au règlement numéro RE-602-01-2015

CONSIDÉRANT les commentaires émis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant au libellé du règlement numéro RU-602-01-2015 notamment en ce qui concerne le retrait du 5^e « CONSIDÉRANT » traitant de la possibilité de contracter un emprunt temporaire étant donné que cet aspect est déjà prévu à l'article 8 dudit règlement, et;

CONSIDÉRANT qu'un avis obtenu du contentieux du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire permet à la Municipalité d'apporter cette correction par simple résolution du conseil municipal ;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu de corriger la résolution numéro 2015-06-119 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipale, tenue le 9 juin 2015, en retirant du règlement numéro RE-602-01-2015, le 5e « CONSIDÉRANT » concernant la possibilité de contracter un emprunt temporaire, cet aspect étant déjà prévu à l'article 8 dudit règlement.

Adopté à l'unanimité

2015-08-186 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant la rémunération des élus

Avis de motion est donné par Louise Gorman en vue de l'adoption d'un règlement concernant la rémunération des élus.

2015-08-187 Résolution -- Adoption du règlement numéro R-18-01-15

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

CONSIDÉRANT le coût réel des travaux réalisés et de l'emprunt effectif contracté à cette fin ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de libérer le solde résiduaire de 1 655 000 \$, non contracté, de l'emprunt approuvé en vertu du règlement numéro R-18 ;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'adopter le règlement numéro R-18-01-15 modifiant le règlement numéro R-18, lequel décrétait un emprunt de 2 350 000 \$ en attendant le versement d'une subvention.

Adopté à l'unanimité

Règlement numéro R-18-1-15 modifiant le règlement numéro R-18, lequel décrétait un emprunt de 2 350 000 \$ en attendant le versement d'une subvention.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 8 avril 2003, le règlement numéro R-18 qui décrétait un emprunt de 2 350 000 \$ en attendant le versement d'une subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro R-18 à un coût moindre que celui initialement prévu;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 687 715,58 \$ et qu'uniquement la somme de 695 000 \$ a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT le solde résiduaire de 1 655 000 \$, non contracté, de l'emprunt approuvé en vertu du règlement R-18;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2015, pour la présentation d'un règlement aux fins de modifier le règlement R-18 décrétant un emprunt de 2 350 000 \$ en attendant le versement d'une subvention.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Eu égard aux travaux effectivement réalisés, le conseil décrète que les dépenses de 2 350 000 \$, initialement prévues, soit réduites à 695 000 \$.

ARTICLE 3

En considération des dépenses effectives, le conseil décrète que l'emprunt de 2 350 000 \$, initialement prévu, soit réduit à 695 000 \$.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et greffier

AVIS DE MOTION : 14 juillet 2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 11 août 2015

AVIS DE PUBLICATION : 12 août 2015

2015-08-188 Résolution - Ratification de l'achat d'une plaque vibrante

CONSIDÉRANT que l'équipement était requis pour les activités courantes du service des travaux publics et de voirie municipale ;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de ratifier l'achat auprès de la compagnie Location MADDEN Rental Inc., d'une plaque vibrante et ce, pour un montant de 9 991,33 \$ y incluant les taxes applicables. La somme requise sera puisée à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période d'un an.

Adopté à l'unanimité

2015-08-189 Résolution – Entente de terminaison d'emploi

Le conseil municipal ratifie l'entente intervenue concernant la terminaison du lien d'emploi d'une personne au service de la Municipalité.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de ratifier l'entente intervenue concernant la terminaison du lien d'emploi d'une personne au service de la Municipalité.

Adopté à la majorité
Louise Gorman et Michel Perreault votent contre

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2015-08-190 Sujet reporté - Mandat de construction du raccordement des puits municipaux secteur de Calumet

Le sujet est reporté à une séance ultérieure en attente d'informations complémentaires.

2015-08-191 Résolution - Autorisation pour combler deux postes de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir un niveau de personnel permettant de respecter les critères définis au schéma de couverture de risque ;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'autoriser la Direction de la sécurité incendie à combler deux postes de pompiers volontaires et d'embaucher, pour une période de probation de 250 heures, Messieurs Guillaume Duval et Éric Vassall.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-08-192 Résolution - Modification d'une résolution afin de corriger une désignation cadastrale

CONSIDÉRANT QU'une erreur a été constatée dans la désignation d'un immeuble affecté par une annulation d'une servitude à pied et véhicule;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu de modifier la résolution numéro 2015-06-139 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2015 afin de corriger la désignation de l'immeuble affecté par une annulation d'une servitude à pied et véhicule, ledit immeuble devant être désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro un dans le premier rang (ptie 1-28, Rang 1) de l'augmentation du Canton de Grenville; ladite résolution devant dorénavant se lire comme suit :

« CONSIDÉRANT que ce droit de passage est non requis pour l'entretien des rues du secteur ;

CONSIDÉRANT que le terrain est vacant et pourrait être l'assiette d'une future construction ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'autoriser l'annulation de la servitude de droit de passage à pied et véhicule de toute nature sur l'immeuble connu comme étant une partie du lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro un dans le premier rang (ptie 1-28, Rang 1) de l'augmentation du Canton de Grenville et ce, tel

que décrit dans l'acte de servitude no. 277189; le tout conditionnellement à ce que l'ensemble des frais imputables à l'annulation de la servitude soit à la charge entière du requérant. Le conseil autorise en outre, le maire et le directeur général, à signer tout document à cet effet. »

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

2015-08-193 Motion de remerciements au député d'Argenteuil Monsieur Yves St-Denis

Le conseil municipal désire remercier le député d'Argenteuil Monsieur Yves St-Denis pour sa générosité à l'égard des jeunes de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-08-194 Motion de remerciements au Club optimiste de Grenville et agglomération inc.

Le conseil municipal désire remercier le Club optimiste et agglomérations inc. pour sa générosité envers les jeunes de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-08-195 Motion de remerciements à la Fondation Bon départ de Canadian Tire

Le conseil municipal désire remercier la Fondation Bon départ de Canadian Tire pour sa grande générosité et son implication auprès des jeunes.

2015-08-196 Motion de remerciements au Marché Goulet –IGA- de Grenville

Le conseil municipal désire remercier Marché Goulet –IGA de Grenville qui a permis aux jeunes du Camp de jour de Grenville-sur-la-Rouge d'amasser plus de 600\$ grâce à une levée de fonds effectuée à l'intérieur de ce commerce vendredi le 31 juillet 2015. Cet argent servira à payer une grande partie des coûts reliés au transport pour une sortie spéciale au Musée des sciences de Montréal, dans le cadre des activités du Camp de jour estival 2015.

2015-08-197 Résolution - Octroi d'une aide financière à la Maison des Jeunes de Grenville et de Grenville-sur-la-Rouge

Le conseil municipal octroi une aide financière de 100 \$ à Maison des Jeunes de Grenville et de Grenville-sur-la-Rouge aux fins de contribuer à l'organisation de leur tournoi de golf annuel de financement prévu le 6 septembre 2015.

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'octroyer une aide financière de 100 \$ à Maison des Jeunes de Grenville et de Grenville-sur-la-Rouge aux fins de contribuer à l'organisation de leur tournoi de golf annuel de financement prévu le 6 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-08-198 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Michel Perreault et résolu que la présente séance soit levée à 10h15

Adopté à l'unanimité

Daniel Gauthier
Maire suppléant

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier